



Lille, le 19 octobre 2015

Communiqué de presse

LA CELLULE INTERDÉPARTEMENTALE (59-62) D'URGENCE POUR L'ÉLEVAGE À LA DISPOSITION DES ÉLEVEURS



Afin de pouvoir proposer le dispositif d'aides le plus adapté à la situation économique de chaque éleveur en difficulté, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord et la DDTM du Pas-de-Calais invitent les éleveurs à se faire connaître, dans les plus brefs délais, auprès de l'un de leurs interlocuteurs habituels, fournisseur d'aliment de bétail, banque, centre de gestion, et de lui signifier leur accord pour que leur dossier soit traité dans sa globalité et dans la plus grande confidentialité entre ces trois partenaires.

Les services de la DDTM du Nord et de la DDTM du Pas-de-Calais qui accompagnent ce dispositif sont à leur disposition pour répondre à leurs questions. Les dossiers relatifs au fonds d'allègement des charges (FAC) notamment doivent être déposés dès que possible auprès de la DDTM de leur département.

Face à la crise sans précédent qui frappe les filières animales, et afin d'aider les éleveurs pour surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés, le gouvernement a mis en place un dispositif de soutien. Ce dernier porte sur les principales mesures suivantes :

- prise en charge partielle des intérêts d'emprunts professionnels à moyen et long terme dans le cadre d'un fonds d'allègement des charges (FAC)
- prise en charge partielle des cotisations sociales MSA dans le cadre du fonds d'action sanitaire et sociale (FASS)
- remise gracieuse de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les exploitants propriétaires
- remise gracieuse, au cas par cas, sur les impositions non professionnelles (taxe d'habitation, impôt sur le revenu, redevance audiovisuelle...)
- la possibilité donnée aux éleveurs qui ont opté pour une assiette triennale de cotisations sociales de pouvoir, à titre exceptionnel, faire le choix de l'année N-1 en 2015 ou en 2016
- l'instauration d'une année blanche dans le cadre de remboursement des emprunts professionnels
- alignement de la cotisation minimum maladie au régime des indépendants
- médiation bancaire et mise en place de fonds de garantie afin d'accompagner les banques pour la restructuration des dettes des éleveurs avec une garantie de 50 à 70%

Sites internet de l'État en région et dans les départements (pour tous les formulaires) :

www.nord-pas-de-calais.gouv.fr

Rubrique politiques publiques > Agriculture, alimentation et forêt > Plan de soutien à l'élevage

www.pas-de-calais.gouv.fr

Rubrique politiques publiques > Agriculture > Economie agricole

www.nord.gouv.fr

Rubrique politiques publiques > Agriculture, forêt et développement rural > Plan de soutien à l'élevage

Service régional de la communication interministérielle
Préfecture du Nord
03 20 30 52 50
pref-communication@nord.gouv.fr
www.nord.gouv.fr
twitter.com/prefet59
facebook.com/prefetnord

Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Pas-de-Calais
03 21 21 20 05
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr
www.pas-de-calais.gouv.fr
twitter.com/Prefet62
facebook.com/prefetpasdecals